

DEJEPS

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

« Animation socio-éducative ou
culturelle »

Mention « Développement de
projets, territoires et réseaux »

Certification Niveau 5

Titre RNCP 4900



700h en centre de
formation et

+ de 1700h
en situation
professionnelle



Lieu :

Angers (49)

La Roche sur Yon (85)

Laval (53)

[Téléchargez le dossier de candidature sur notre site internet](#)



Objectifs de la formation

Former des professionnels capables de :

- Concevoir un projet d'action
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- Animer en sécurité dans le champ d'activité

Contenus de la formation

UC 1 : Concevoir un projet d'action

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- Formaliser les éléments d'un projet d'action
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action

UC 2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

- Animer une équipe de travail
- Promouvoir les actions programmées
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité

UC 3 : Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

- Définir les cadres de ses interventions pédagogiques
- Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent
- Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques
- Évaluer les interventions pédagogiques conduites
- Conduire des actions de formation

UC 4 : Animer en sécurité dans le champ d'activité

- Mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité
- Réaliser les gestes professionnels relatifs au champ d'activité
- Anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité

Les modules de nos formations sont accessibles indépendamment les uns des autres

À qui s'adresse la formation ?

- Directeurs d'associations, d'accueils de loisirs permanents
- Coordinateurs locaux
- animateurs professionnels
- Chargés de missions
- Formateurs
- Toute personne souhaitant exercer ces métiers

Pré-requis

- Être titulaire d'un diplôme de Niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles

Ou

- Être titulaire d'un diplôme de Niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles

Ou

- Attester un niveau de formation correspondant à un Niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois retracée dans un dossier accompagné d'une (ou des) attestation(s) de l'employeur ou de l'organisateur de l'activité

Ou

- Justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles (correspondant à 1 600 heures minimum) retracés dans un dossier accompagné d'une (ou des) attestation(s) de l'employeur ou de l'organisateur de l'activité

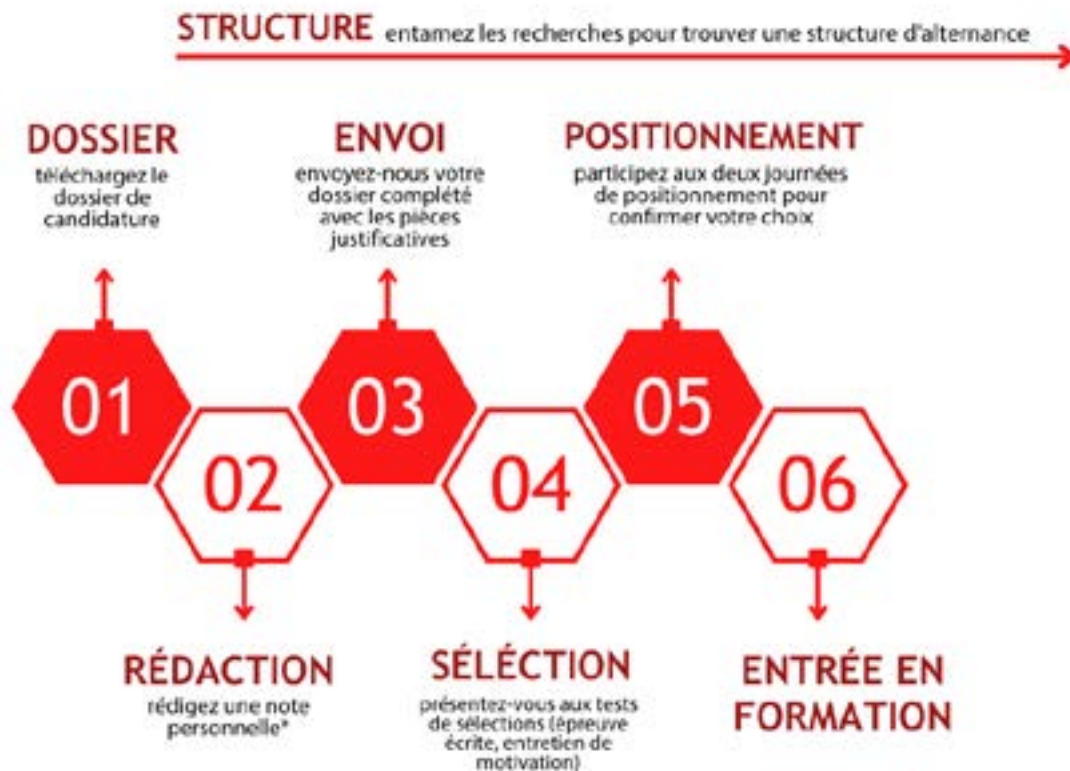
Durée et modalités d'organisation

La durée de la formation dispensée est fixée à **2492 heures**.

700 heures en face à face pédagogique (en centre de formation) et **au moins 1700 heures** (congrés inclus) **en mise en situation professionnelle**.

PROCESSUS D'ENTRÉE EN FORMATION

Délais d'accès : 15 jours avant les sélections



*rédigez une note personnelle de deux pages minimum qui retrace votre expérience dans le domaine de l'animation et la coordination (salariée ou non) ainsi que vos motivations pour entrer en formation

Évaluation

L'obtention du diplôme dépend de la validation ou non des 4UC qui composent le programme de la formation. En cas d'UC non validée, une session de rattrapage est organisée.

Il est également possible de se présenter aux UC indépendamment les unes des autres en tant que candidat libre.

UC 1 ET UC 2

Les épreuves UC 1 et UC 2 sont couplées et situées dans une même unité de temps et de lieu, en organisme de formation.

Attentes :

- Production d'un document écrit personnel, analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action dans le champ de la mention,
- Présentation orale de 20 minutes
- Entretien de 40 minutes

UC 3 ET UC 4

Les épreuves UC 3 et UC 4 peuvent être conduites séparément ou conjointement.

Attentes :

- En situation professionnelle : animation d'une réunion ou d'une séquence de formation.
- Production d'un document écrit de 10 à 15 pages présentant le contexte, le choix de la démarche et les éléments de son déroulement
- Présentation orale de 20 minutes
- Entretien de 40 minutes
- Mise en situation professionnelle : conduite d'une séance d'animation au sein de la structure d'alternance. Suivi d'un entretien de 15 minutes maximum (UC 4)

Lieux de la formation

- **Fédération Régionale Familles Rurales des Pays de la Loire**, 107 rue de Létanduère - 49000 Angers
- **Familles Rurales Fédération Départementale de la Vendée**, 119 Bd des États Unis - 85000 La Roche sur Yon
- **UDAF**, 26 Rue des Docteurs Calmette et Guérin - 53000 Laval

L'équipe pédagogique

Un.e responsable de formation : Olivier BOUIN (49) et (85), Amandine FRUCHET (85) ou Christophe POIRault (53)
De nombreux intervenants extérieurs tous professionnels de leur domaine

Moyens et méthodes pédagogiques

- Activités de découverte : étude de cas, exposé interactif, démonstration
- Activités d'apprentissage : démonstration pratique, apprentissage technique,
- Activités de mise en situation, cas concret

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Toute situation de handicap fait l'objet d'une analyse précise de la DRAJES au regard des métiers exercés et des obligations réglementaires liées aux fonctions auxquels les diplômés préparent. Pour en savoir plus, contactez nous ou consultez notre site internet.



Vous avez des questions ? Inscrivez-vous à l'une de nos réunions d'information, chaque 1^{er} jeudi du mois !

Familles Rurales Fédération Régionale des Pays de la Loire

107 rue de Létanduère - 49000 Angers

02.41.25.38.60

www.pays-de-la-loire.famillesrurales.org

fr.paysdelaloire@famillesrurales.org



Titre RNCP 28573

Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2025

dernière mise à jour le 22/08/2024